École Clair-Vivre

Mode d'emploi

Complément au règlement des écoles communales d'Evere

Implantation Centre
Avenue Notre-Dame, 40
1140 Evere
02/247.63.65
clairvivre@evere.irisnet.be

Implantation Germinal
Avenue Constant Permeke, 36
1140 Evere

Implantation Complexe
Avenue des Anciens Combattants, 300
1140 Evere

Chers parents,

Nous vous remercions pour la confiance dont vous faites preuve en inscrivant vos enfants dans notre école. Croyez bien que nous mettrons tout en œuvre pour être à la hauteur de vos aspirations.

Nous sommes fiers de notre école, de sa pédagogie et de l'esprit de complicité qui règne au sein de notre équipe.

Nous souhaitons former des enfants épanouis, autonomes et respectueux les uns des autres, mais aussi des enfants pleins d'assurance et forts de leurs acquis et de leurs compétences.

L'enfant est l'acteur principal de ses apprentissages. C'est pourquoi sa participation, son engagement, son implication dans la gestion de sa formation et de l'organisation de sa classe sont indispensables.

Pour une meilleure réussite de ces objectifs, nous vous demandons de lire attentivement cette brochure. Vous y trouverez toutes les informations relatives à la vie quotidienne dans notre établissement. Nous ne pouvons pas tout écrire. Certaines attitudes sont évidentes et font appel au bon sens de chacun. Au-delà des droits, il est important de ne pas négliger les devoirs.

Nous vous demandons d'observer scrupuleusement les consignes qui y figurent. Elles n'ont d'autre but que d'assurer le bon fonctionnement de notre école.

Vous devez également disposer du projet d'établissement. Si ce n'est pas le cas, n'hésitez pas à nous le réclamer. Le règlement des écoles se trouve à l'intérieur du journal de classe de votre enfant. Lisez-le et signez-le dès la rentrée.

Ce document est à conserver précieusement pendant toute l'année scolaire.

Nous souhaitons à toute la famille et principalement à votre (vos) enfant(s) une année scolaire enrichissante.

Pour l'Équipe éducative,
La Directrice,
Valérie Lega

B. Organisation générale de l'école

L'école Clair-Vivre est divisée en 3 implantations :

- L'implantation Centre : Avenue Notre-Dame, 40, 1140 Evere.
  Ce site organise les classes de la 1ère maternelle à la 6e primaire.
  Les enfants du site du Centre peuvent être envoyés sur le site du Complexe pour effectuer leur 3e et 4e année. Les parents peuvent émettre un souhait sur le choix de l'implantation mais **la décision revient à la direction**. Les parents sont avertis au mois d'août de l'implantation dans laquelle ira leur enfant à la rentrée.

- L'implantation Germinal : Avenue Constant Permeke, 36, 1140 Evere
  Ce site organise les classes de la 1ère maternelle à la 2e primaire.
  Les enfants vont ensuite sur le site du complexe ou du Centre pour terminer leur scolarité. Les parents peuvent émettre un souhait sur le choix de l'implantation mais **la décision revient à la direction**. Les parents sont avertis au mois d'août de l'implantation dans laquelle ira leur enfant à la rentrée.

- L'implantation Complexe : Avenue des anciens combattants, 300, 1140 Evere
  Ce site organise les classes de la 3e primaire à la 4e primaire. Les enfants vont ensuite tous sur le site du Centre pour effectuer leurs 2 dernières années.

À chaque fin de cycle (En 2e maternelle, 2e primaire et 4e primaire), les enfants de toutes les classes sont mélangés pour former des groupes classes équilibrés. Ce sont les enseignants qui effectuent ce mélange puisque ce sont eux qui connaissent le mieux votre enfant et qu'ils garantissent ainsi le bien-être de chacun. Voilà pourquoi, nous ne changeons pas les enfants de classes ni en début, ni en cours d'année.

B. Contacts

1) Avec la direction :
La directrice, Valérie Lega, assure une permanence le mardi matin de 8h à 8h30 dans le hall du Centre.
La directrice adjointe, Valérie Pasteyns, effectue cette permanence le jeudi matin sur notre site de Germinal.
N'hésitez pas à aller les trouver pour toutes vos questions.
Si vous avez besoin de plus de temps ou que vous n'êtes pas disponible à ces moments-là, vous pouvez prendre rendez-vous par téléphone au 02/247.63.65 ou par mail clairvivre@evere.irisnet.be .

2) Avec le secrétariat
Le secrétariat est ouvert de 8h00 à 8h45 ainsi que de 15h30 à 17h00. Il n'est pas joignable par téléphone entre 12h15 et 13h30.
Le secrétariat est **fermé le mercredi après-midi**.

3) Avec les titulaires et professeurs spéciaux :
Trois rencontres sont organisées durant l'année :

- en septembre, pour faire connaissance avec le/la titulaire (réunion collective)
- en janvier, pour faire le point (entretien individuel sur demande de l'enseignant(e) ou du parent)
- en juin, pour faire le dernier bilan (remise du bilan et entretien individuel sur demande)

Les titulaires et professeurs spéciaux peuvent aussi vous recevoir, sur rendez-vous pris via le journal de classe de votre enfant.

4) Avec la concierge :
La concierge, Monique Marin, se tient à votre disposition tous les matins de 7h30 à 8h30 ainsi que de 15h30 à 16h00.

5) Avec l'éducateur responsable :
Les éducateurs responsables peuvent s'entretenir avec vous le matin de 7h30 à 8h30 ainsi que le soir pendant les garderies.
Éducatrice responsable pour Clair-Vivre centre : Véronique Janssens
Éducateur responsable pour Germinal-Complexe :

5) Avec le Pouvoir organisateur :
Commune d'Evere
Square Hoedemaekers, 10
1140 Evere

Mme Clajot Dominique
Échevine de l'enseignement
Square Hoedemaekers, 10
1140 Evere
02/247.64.42

Mme Madeleine Brilot
Chef du service éducation
Square Hoedemaekers, 10
1140 Evere
02/247.63.44

C. Vos devoirs

Les parents veilleront :

- à vérifier la farde d'avis tous les jours ainsi qu'à signer le journal de classe.
- à ne pas prendre des rendez-vous extérieurs (docteur, dentiste, …) pendant les cours.
- à ne pas anticiper ou prolonger les congés scolaires.
- à conduire et venir rechercher leur(s) enfant(s) à l'heure.

D. La vie quotidienne

Heures d'ouverture de l'école : de 7h30 à 8h45
de 12h10 à 12h20
de 13h20 à 13h40
de 15h30 à 18h00

Le **mercredi**, la porte est aussi **FERMÉE** de **13h40 à 15h30**, si votre enfant a un rendez-vous ou doit partir entre ces heures, il faudra venir le chercher avant 13h40. Cette fermeture permet aux éducateurs d'organiser des ateliers artistiques et sportifs avec les enfants sans un va-et-vient permanent.

Horaire des cours : de 8h30 à 12h10 et de 13h40 à 15h20 (sauf le mercredi 12h10)

En maternelle, de 8h30 à 8h40, l'accueil se fait en classe. Les cours débutent à 8h45. Nous insistons sur le respect des horaires, il est en effet important de ne pas perturber les activités par des arrivées tardives, d'autant plus que la porte d'entrée se ferme automatiquement à 8h45.

Entrées et sorties des élèves

Le « **Kiss and Drive** » (« Embrasser et Rouler ») se trouvant devant l'école permet aux parents de déposer et de venir chercher leurs enfants. En aucun cas, vous n'êtes autorisés à entrer dans l'école si votre voiture se trouve à cet endroit. Si vous souhaitez conduire vos enfants jusqu'à leur classe, il vous faudra trouver une place aux alentours. Des gardiens de la Paix aident nos patrouilleurs à faire respecter cette règle, merci d'en tenir compte.

À la **1ère sonnerie**, nous demandons à tous les parents d'enfants du primaire (5/8 compris) de quitter l'école afin de ne pas perturber le début des cours.
À la **2e sonnerie**, tous les parents d'enfants de maternelle doivent regagner la sortie au plus vite avant la fermeture automatique de la porte.

À l'implantation Centre, lors de la sortie à 15h20 jusqu'à l'entrée en garderie à 16h, nous demandons à tous les parents de ne pas dépasser **la ligne rouge** tracée dans la cour. Cela permet aux éducateurs d'avoir une meilleure vue pour surveiller les enfants.

Les enfants de 3e, 4e, 5e et 6e primaire en possession d'une **carte de sortie** sortiront par l'arrière de l'école (rue de la Résistance). En cas de perte, l'enfant devra attendre 16h00 que la concierge vérifie si son papier est en ordre avant de sortir.

Aucune poussette ne sera laissée dans le hall de l'école.

Service d'accueil – Garderie

Avant le début de chaque mois, les parents sont invités à régler les garderies où ils souhaitent inscrire leurs enfants. À la fin du mois, le secrétariat compare le nombre d'enfants présents avec le nombre d'enfants prévus. Il est donc possible que vous receviez un surplus à payer si vous n'aviez pas prévu certaines garderies et que votre enfant y soit allé.
Si c'est le cas, vous pouvez aussi toujours payer les garderies supplémentaires au secrétariat pendant les heures d'ouverture de celui-ci.

Repas

Pour les enfants qui restent à l'école sur le temps de midi, il existe deux possibilités :

- le **dîner chaud**, qui se déroule dans le réfectoire en face de l'école. Les Cuisines Bruxelloises fournissent potage-plat-dessert.
  En cas d'absence de votre enfant, vous devez vous-même décommander ses dîners au 02/512.24.87 ou 02/545.13.88
  Lors d'un voyage scolaire, ce sont les enseignants via le secrétariat qui décommandent les dîners 7 jours à l'avance.
- le **dîner tartines**, un potage est compris dans l'intervention demandée pour la surveillance. Les enfants mangent dans leur classe.

Une feuille des comptes à compléter est mise dans la farde **tous les mois**.
Merci de bien vouloir remettre la feuille **à la date indiquée**. Tout retard entraîne un énorme surcroît de travail vu le nombre important d'élèves dans l'école.

Les paiements pour les dîners chauds se font exclusivement par virement que vous recevez des Cuisines Bruxelloises, indiquez-bien la communication structurée donnée sur celui-ci.

En cas de non paiement des dîners chauds, les Cuisines Bruxelloises excluent l'enfant jusqu'à ce que le paiement leur parvienne. Vous devez donc fournir des tartines le temps que votre dossier soit régularisé.

En cas de non paiement des surveillances et garderies, un relevé trimestriel sera envoyé au Receveur Communal qui se chargera du recouvrement, ce qui entraînera des frais supplémentaires.

Absence

En cas d'absence de votre enfant pour **une journée**, il est inutile de prévenir l'école, l'enseignant notera votre enfant absent. Vous devrez fournir un **motif d'absence**.
Si l'absence se prolonge, vous pouvez prévenir le secrétariat au 02/247.63.65. Celui-ci préviendra l'enseignant. Vous devez fournir un **certificat médical** dès que l'absence de votre enfant **dépasse 2 jours**.

Attention, lorsque votre enfant est absent plus de 9 ½ jours sans motif valable, la direction de l'école est tenue de prévenir la Direction Générale pour l'Obligation Scolaire. Vous devrez alors justifier chaque absence directement à la Fédération Wallonie-Bruxelles (anciennement Communauté française de Belgique).

Étude

Deux études dirigées sont organisées :

- une pour les enfants de 5e primaire
- une pour les enfants de 6e primaire

Afin d'y garantir un service de qualité, le nombre d'inscriptions est limité à 20 enfants. Ce sont les titulaires qui désignent les enfants ayant besoin d'aller à l'étude en fonction de leurs difficultés et de l'aide apportée à la maison.
Les études sont entièrement gratuites.
Un espace calme est prévu dans les garderies 10-12 afin que les enfants puissent y faire leur devoir en dehors de l'étude.

Éducation physique – piscine

Maternelle (accueil-1ère-2e-3e)
Deux périodes de psychomotricité par semaine sont dispensées par des professeurs qualifiés.
En 2e et 3e maternelle, les enfants vont à la piscine. Comme cela fait partie du projet d'établissement, nous demandons aux enfants d'y participer activement.

Primaire
L'année scolaire est « coupée » en deux :

- Une moitié de l'année, les enfants ont éducation physique
- L'autre moitié, ils ont piscine

Équipement : dans un sac de bain : un maillot de bain classique (ni short, ni bermuda, ni bikini), un bonnet jaune et un essuie de bain.
Un forfait piscine vous sera demandé pour payer l'entrée à la piscine. Seul un certificat médical permet le remboursement des séances

E. Classes de dépaysement – classes de neige – classes de mer

La pédagogie Freinet a pour objectif d'ouvrir les enfants sur le monde qui les entoure. Voilà pourquoi, dès la maternelle, des classes de dépaysement sont organisées. Il est important que chaque enfant y participe afin de vivre la vie de classe dans son intégralité.

- Tous les enfants de 3e année (primaire) partent une semaine en **classes de forêt**.
- Tous les enfants de 6e année partent 10 jours en **classes de neige**.

Pour ces deux voyages, une **épargne** est proposée afin de permettre à chacun d'organiser son paiement. Merci de vous acquitter des frais au plus tard trois semaines avant le départ.

En cas de non paiement, un relevé sera envoyé au Receveur Communal qui se chargera du recouvrement, ce qui entraînera des frais supplémentaires.

F. Jeux, jouets et multimédia

Les GSM, les « DS » ou « PSP » ainsi que les lecteurs MP3 ne sont pas autorisés. Si votre enfant apporte son GSM car il rentre seul, celui-ci doit être éteint dans l'enceinte de l'école et dans son cartable. Tout GSM allumé sera confisqué et remis à la direction.

Les échanges d'autocollants et de cartes sont permis sauf interdiction des professeurs ou éducateurs suite à des conflits. Les disputes générées par ces jeux et jouets entraîneront la confiscation ou l'interdiction de certaines pratiques et ce en fonction d'une décision prise par l'ensemble de l'équipe éducative.

L'école n'est, en aucun cas, responsable des dommages éventuels occasionnés aux objets de valeur apportés par les enfants, ni en cas de perte ou de vol de ceux-ci.

Ni canifs, ni armes factices ne seront tolérées.

Objets perdus

Nous insistons vivement pour que le matériel et les vêtements des élèves soient **marqués au nom de l'enfant**. Ils seront plus aisément retrouvés par leur propriétaire. En cas de perte, vous pouvez vous adresser à notre concierge qui vous indiquera où se trouvent les objets perdus.

Les vêtements non repris avant chaque congé scolaire seront donnés à une œuvre caritative.

L'école n'est pas responsable en cas de perte ou de vol dans l'établissement.

F. Diffusion d'images, de photos

Souvent, nous aimons garder et quelquefois diffuser sur notre site internet des souvenirs de voyage ou de sortie de vos enfants. Certaines photos sont aussi publiées dans nos différents journaux scolaires.
Conformément au règlement communal, si vous ne souhaitez pas que vos enfants se retrouvent sur un ou plusieurs de ces supports, merci d'en informer par écrit le titulaire et la direction de l'école.

G. Car

1) Car du ramassage

La commune d'Evere met à la disposition des parents un système de ramassage scolaire. Un car amène les enfants à l'école en passant par des arrêts et fait le parcours inverse le soir. Ce ramassage concerne les enfants habitant à plus d'1,5 km de l'école.

L'inscription au car du ramassage scolaire se fait chez la direction.

2) Car entre implantation

La commune organise également un car reliant Clair-Vivre centre à ses annexes. Ce car est exclusivement réservé aux enfants ayant des frères et sœurs à Clair-Vivre centre afin d'y regrouper les familles.

H. L'Association des parents

Elle est très active au sein de notre école. Des MAP (Mardi de l'Association des Parents) sont organisés tous les 2e mardis du mois. Tous les renseignements se trouvent sur le site de Clair-Vivre : www.clairvivre.be

I. Les partenaires de l'école

- PSE (**P**romotion de la **S**anté à l'**É**cole) dirigé par Mme Carole Reynaerts) : veille au respect de l'hygiène, propose des animations en relation avec la santé, la propreté ou la sexualité et organise les visites médicales.

- Les logopèdes : ce sont des personnes indépendantes qui travaillent dans les locaux de l'école. Elles traitent directement avec les parents qui les rémunèrent. Un contact permanent est établi entre elles, la titulaire, la direction durant tout le traitement logopédique.
  Logopèdes sur le site de Clair-Vivre centre :
  - Astrid De Wauters 0484/595.095
  - Donatienne Orban 0472/60.16.54

  Logopède sur l'implantation Germinal-Complexe
  - Marie Hansenne 0487/36.33.36

- Le centre PMS : Centre Psycho-Médico-Social 02/800.86.45
  Psychologue et assistante sociale :
  - informent les parents, les conseillent et suivent les enfants ;
  - aiguillent les parents vers des centres de guidance lorsqu'une prise en charge s'avère nécessaire ;
  - travaillent en collaboration avec les enseignants ;
  - informent les parents et enfants qui terminent leur scolarité primaire des possiblités s'offrant après l'enseignement fondamental ;
  - procèdent à des testings afin d'aider les enfants dans leurs difficultés et de mettre en place un système plus approprié à leurs apprentissages.

- Les Gardiens de la Paix : ils aident les patrouilleurs à maintenir l'ordre le matin devant l'école, protègent l'emplacement de car.

- La médiation scolaire : Ce service communal facilite le dialogue entre les parents et l'école mais aide aussi les enseignants en cas de conflits dans leur classe. Une mine de conseils, un lieu d'écoute pour tous.
  Alessandra Nespoli 02/241.36.94
  Claire Gomez 02/215.15.24